

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DVD 215 Application Géovélo+ - Convention de partenariat avec la société La Compagnie des Mobilités.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la sélection de l'expérimentation Géovélo+ pour le programme 2014 d'Aide à l'eXPérimentation de projets innovants en Île-de-France (Aixpé) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Compagnie des Mobilités une convention de partenariat d'expérimentation pour l'application Géovélo+ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Compagnie des Mobilités une convention de partenariat d'expérimentation pour l'application Géovélo+, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO